

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2023

Délibération n° DL-230412-052

Objet :

**Budget annexe Énergies Renouvelables
Budget Primitif 2023
SPIC**

Date de la convocation :
6 avril 2023

Conseillers en exercice : **29**
Présents : 21
Absents : 1
Procurations : 7
Votants : 28

Votants : 28
Pour : 28
Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER – Adjoint, Mmes Bernadette MARC, Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Bernard CAPUS, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FELIGETTI, Jean-Pierre CABARET, Nicolas BELY et Benoît ALBAGNAC, Mmes Muriel PHILIPPE, Bekhta BOUZID et Malika MAZOUZ, M. Julien LASSALLE et Mme Valérie BEAUD.

Excusés : M. Christian JOUVE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND) Mme Laurence SENEGAS (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), M. Cédric PALLUEL (procuration à M. Laurent SAADI), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à Mme Malika MAZOUZ) et M. Sylvain PLUNIAN (procuration à M. Julien LASSALLE).

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Bernadette MARC.

À la demande de M. le Maire, Monsieur Alaric BERLUREAU, Directeur Général des Services, rappelle à l'Assemblée que par délibération n° DL-221214-0136 du 14 décembre 2022, celle-ci a approuvé la création du budget annexe « Energies Renouvelables ».

De plus, les conditions de préparation du budget primitif du budget annexe sont présentes et font suite au Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors du Conseil municipal du 7 mars 2023.

L'année 2023 verra le déroulement des études et la réalisation des travaux de renforcement de la structure et d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du Centre Technique Municipal et de l'espace Auguste Milhès.

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 081-218102713-20230412-DL230412052-DE

Le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget annexe « Energies Renouvelables » est proposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2023
77	Produits exceptionnels	50 000,00 €
TOTAL GENERAL		50 000,00 €

DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charge à caractère général	20 000,00 €
012	Charge de personnel	25 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
TOTAL GENERAL		50 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2023
16	Emprunts	910 000,00 €
TOTAL GENERAL		910 000,00 €

DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00 €
23	immobilisations en cours	865 000,00 €
TOTAL GENERAL		910 000,00 €

Le budget primitif du budget annexe « Energies Renouvelables » de l'exercice 2023 a été établi et sera voté par chapitre et par nature en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction comptable budgétaire M41 ;
- Vu la délibération n° DL-230307-0029 du 7 mars 2023 relative au Débat d'Orientations Budgétaires de la Commune ;
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis et les explications fournies ;
- Vu l'avis du conseil d'exploitation du 31 mars 2023 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale / Prévention Sécurité » du 30 mars 2023 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2023 ;

DÉCIDE,

- d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Energies Renouvelables » arrêté comme présenté ci-dessus.
- de préciser que le budget de l'exercice 2023 a été établi et voté par Chapitre et par nature.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN

La Secrétaire de séance,

Bernadette MARC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.